

# S.P.A. DU CHABLAIS

## *Société Protectrice des Animaux du Chablais*

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54  
e-mail : [spaduchablais@wanadoo.fr](mailto:spaduchablais@wanadoo.fr) - site internet : [www.spaduchablais.asso.fr](http://www.spaduchablais.asso.fr)

---

### **A l'attention des amis des animaux**

Bonne nouvelle : le SERTE va faire goudronner tout le refuge à la mi-décembre si le temps le permet. Cela sera une grande avancée pour les employées, pour les visiteurs mais surtout pour les personnes handicapées qui jusqu'à ce jour étaient dans l'incapacité d'accéder au refuge malgré la rampe d'accès.

Notre équipe d'employées en place depuis plus d'une année est stable et nous en sommes très satisfaits.

Malheureusement, il n'en va pas de même en ce qui concerne les abandons de chiens et de chats ; en effet le nombre de ces abandons ne cesse d'augmenter comparativement aux années précédentes. Sous n'importe quel prétexte bien souvent invérifiable, de nombreux jeunes chiens, parfois même des mamans avec leurs chiots ou encore de jeunes chattes et leurs chatons sont abandonnés. Au fond de nous pourtant, nous savons que bien souvent cela est dû au manque de réflexion ou de concertation familiale avant l'adoption ; trop souvent les personnes qui abandonnent leurs animaux n'étaient pas conscientes du travail à effectuer au quotidien ou encore des contraintes pour détenir un animal dans de bonnes conditions.

Autre bonne nouvelle de cette année : nous n'avons pas eu, fort heureusement, d'épidémies chez les chats et chatons, grâce à un sérum injecté à chaque chat/chaton à l'arrivée, sérum dont le prix est d'environ 20€/ dose.

Malgré les différentes campagnes de stérilisation, nous constatons avec tristesse qu'il reste toujours énormément de personnes ne faisant pas stériliser leurs chattes. A partir de juillet 2015, nous avons été submergés par les abandons de chatons ; nous aimerions d'ailleurs profiter de ce courrier pour adresser nos sincères remerciements à tous les bénévoles qui, comme chaque année, ont pris des chatons en famille d'accueil afin de les biberonner aussi bien le jour que la nuit et parfois même les sauver. En dépit de ce nombre croissants d'abandons de chats, en règle générale, à la fin février nous arrivons à placer tous les chats sociables et parfois même ceux un peu craintifs.

Notre enquêteur, Jean-Luc Robier, secondé par Magali Derrindinger, membre du CA, a dû faire face à un nombre toujours croissant d'enquêtes suivies parfois par le retrait de certains animaux. Deux cas très graves pour lesquels nous avons porté plainte :

- Le 1<sup>er</sup> à Féternes : un sinistre individu a laissé mourir plus de 35 chèvres de soif + des porcs ; 2 chiens sont morts enfermés dans une caisse en bois. Le verdict du tribunal a été de 3 mois avec sursis et l'interdiction à vie de détenir un animal, peine clémente comparée aux souffrances qu'il a fait endurer à ses animaux.
- Le 2<sup>ème</sup> cas à Collonges-sous-Salève : en collaboration avec le refuge d'Arthaz, 78 chiens de petite taille ont été retirés. Ils vivaient dans des conditions épouvantables dans leurs excréments, se reproduisant entre eux. L'affaire est passée au tribunal le 5 novembre, le verdict est attendu pour le 3 décembre 2015.

Pour les animaux de ferme, Jean-Luc Robier travaille toujours en étroite collaboration avec Monsieur Jean-Pierre Legrand, enquêteur d'Animal Cross, une association qui s'occupe d'animaux de ferme.

Comme chaque année, nous devons faire face à des frais vétérinaires aux montants de plus en plus élevés. Pour cette raison, nous nous permettons de faire appel une fois encore à votre générosité.

Sachez que votre contribution, aussi petite soit-elle, nous aidera à poursuivre notre tâche au sein de la SPA du Chablais. La totalité des dons étant intégralement consacrée aux animaux, aucun frais de gestion ne vient s'imputer sur les sommes généreusement versées. Nous vous rappelons, qu'hormis les 3 employés salariés en charge des nettoyages et des soins aux animaux, les membres du Conseil d'administration qui assurent les permanences ainsi que toutes les personnes aidantes sont **bénévoles** et ne bénéficient d'aucune rémunération.

Nous vous remercions d'avance et vous présentons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour 2016.

Marinella Emery, Présidente de la SPA du Chablais

Fait à Thonon, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

